

# MAIRIE DE PARIS



DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS  
DIRECTION DE L'URBANISME

**DVD 2005 – 002 et DU 2005 - 008**

**Objet : Aménagement de voies publiques dans le site de l'hôpital Broussais, à Paris 14<sup>ème</sup> arrondissement :**

- **Approbation du bilan de la concertation préalable à l'enquête publique, relative à l'aménagement de voies publiques sur le site de l'hôpital Broussais ;**
- **Approbation du programme de l'opération ;**
- **Approbation du principe et des modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre technique relatif à l'aménagement des voies dans le site de l'hôpital Broussais ;**

## **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-2 et R.300-1-2<sup>ème</sup> ;
- Vu la délibération DU 2003-0139 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal en date des 7, 8 et 9 juillet 2003 approuvant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable au projet d'aménagement d'une voie publique dans le site de l'hôpital Broussais à Paris 14<sup>ème</sup> ;
- Vu le projet de délibération DVD 2005 – 002 et DU 2005 - 008 en date du            par lequel Monsieur le Maire soumet à son approbation le bilan de la concertation préalable, le programme de l'opération d'aménagement de voies publiques sur le site de l'hôpital Broussais à Paris 14<sup>ème</sup> ainsi que le principe et les modalités de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre technique par voie d'appel d'offres européen ;
- Vu l'avis du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par Monsieur BAUPIN au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Sur le rapport présenté par Monsieur CAFFET au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission

## DELIBERE

**Article premier** : - Il est pris acte du bilan de la concertation préalable à l'aménagement de voies publiques sur le site de l'hôpital Broussais à Paris, 14ème arrondissement, tel qu'il est établi à l'annexe n°1 à la présente délibération.

**Article 2** : - Est approuvé le programme de l'opération relative à l'aménagement de voies publiques sur le site de l'hôpital Broussais, tel qu'il est établi à l'annexe n°2 à la présente délibération.

**Article 3** : - Sont approuvés le principe et les modalités de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre sur appel d'offres européen conformément aux articles 33, 57 à 59, et 74-II-d du code des marchés publics.

**Article 4** : - Sont approuvés, le Règlement de Consultation, l'Acte d'Engagement et le Cahier des Clauses Administratives Particulières dont les textes sont joints à la présente délibération.

**Article 5** : - Conformément aux articles 35-I-1, 59, 65 et 66 du code des marchés publics, dans le cas où le marché n'a fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrecevables ou inacceptables au sens de l'article 53 du code des marchés publics et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, Monsieur le Maire de Paris est autorisé à lancer la procédure par voie de marché négocié dont l'attribution relève de la compétence de la commission d'appel d'offres.

**Article 6** : - La dépense correspondante sera imputée au chapitre 20, article 2031, rubrique 822, compte de provision 94000-4-99-003 du budget d'investissement de la Ville de Paris, sous réserve de financement.

**ANNEXE n°1**  
au projet de délibération DVD 2005-002 et DU 2005 - 008

**BILAN DE LA CONCERTATION**  
**préalable à l'aménagement de voies publiques**  
**dans le site de l'hôpital Broussais (Paris 14<sup>e</sup>)**

**Le déroulement de la concertation**

La délibération des 7, 8 et 9 juillet 2003 a prévu que la concertation comporterait :

- la tenue d'au moins une réunion publique de concertation annoncée par tout moyen adapté, associant les associations de quartier et les habitants intéressés ;
- la présentation d'une exposition ;
- la mise à disposition du public, à l'occasion de l'exposition, d'un registre destiné à recevoir les contributions et les remarques des visiteurs.

**L'exposition**

Annoncée par voie de presse et par affichage sur le terrain, l'exposition s'est déroulée du 13 octobre au 14 novembre 2003 à la mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement. Elle présentait, sur six panneaux, le contexte de l'opération de désenclavement ainsi que ses objectifs.

En complément de cette exposition, trois permanences de deux heures et demi chacune, tenues par des représentants des services de la Ville en charge du projet, ont permis de dialoguer avec les personnes intéressées par le projet. Une quinzaine de personnes se sont rendues à ces permanences et ont pu obtenir les explications ou précisions souhaitées sur le projet.

**Le registre**

Un registre ainsi qu'une boîte à idées, disposés près de l'exposition, permettaient au public de formuler des observations ou des suggestions en terme d'aménagement du site, principalement sur l'usage des futures voies publiques et de la dalle de couverture de la petite ceinture.

42 observations ont été portées, dont 2 documents signés chacun par une dizaine de personnes et un projet de pétition. Les observations émanent d'habitants et d'associations (Collectif Redessinons Broussais, association Paris 14 Les Mariniers pour la qualité de vie...).

**La réunion publique**

Présidée par Jean-Pierre Caffet, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de l'architecture, Alain Lhostis, adjoint au Maire chargé de la santé et des relations avec l'AP-HP, et Pierre Castagnou, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, elle s'est déroulée le 4 novembre 2003 à la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement. Elle a été annoncée par voie de presse et par affichage, comme l'exposition publique.

Au cours de cette réunion à laquelle ont assisté une soixantaine de personnes, les services ont présenté la situation actuelle du site et les orientations d'aménagement possibles. Le dialogue qui a suivi cette présentation a permis d'apporter des éléments de réponse aux questions du public, qui se rapportaient principalement au devenir des bâtiments et de la dalle au-dessus de la Petite Ceinture, ainsi qu'à la circulation dans les futures voies.

**Des démarches complémentaires**

Pour poursuivre et approfondir la concertation, une présentation du principe de désenclavement a également été faite lors de la réunion du Conseil de quartier Didot – Porte de Vanves le 6 décembre 2003, et la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement a organisé le 9 décembre 2003 une

3

visite exploratoire, sur place dans l'hôpital et à ses abords. Une vingtaine de personnes représentant notamment les habitants de l'îlot des Mariniers ont participé à cette visite.

### **Les principaux sujets abordés durant la concertation**

Les principales questions et observations des habitants ou associations portent sur de multiples aspects, qui concernent l'aménagement de voies, mais aussi plus largement le devenir du site dans son ensemble :

#### ***Aménagement global du site***

##### ➤ Évolution d'ensemble du site ; nature des futures activités

De nombreux habitants souhaitent que la réflexion sur ce site porte sur son aménagement global et ne se limite pas à la question de la desserte par des voies publiques. Plusieurs d'entre eux estiment que le projet présenté, parce qu'il concerne essentiellement la voirie, manque d'ambition et de vision d'ensemble, et s'étonnent qu'on définisse les besoins de voirie avant que le devenir de chacun des bâtiments soit précisé. Le Collectif d'habitants et d'associations " Redessinons Broussais ", qui a animé des ateliers avec les habitants depuis 3 ans, demande qu'une concertation soit organisée sur l'évolution du site dans sa globalité.

Certains habitants ou des personnes travaillant dans l'hôpital Broussais s'inquiètent du devenir des pavillons Leriche et Mariniers, ou souhaitent confirmation qu'un centre culturel prendra place dans le pavillon Descartes.

Au cours de la réunion publique du 4 novembre 2003, les services ont indiqué l'évolution envisagée pour chacun des bâtiments, et ont rappelé en particulier l'installation prochaine du siège social de La Croix Rouge Française, ainsi que d'une école d'infirmières, dans les bâtiments Jean Sicard, Emile Sergent et René Lebaill. Les élus ont réaffirmé l'intérêt de la Ville pour les bâtiments René Descartes et Ambroise Didot, en vue d'un équipement culturel, et pour le pavillon Gaudart d'Allaines, en vue d'un établissement pour personnes âgées.

##### ➤ Aménagement paysager sur la dalle au-dessus de la Petite Ceinture

Près d'une vingtaine d'observations, y compris celle formulée par le Collectif Redessinons Broussais, expriment le souhait qu'un espace vert soit aménagé sur la dalle actuellement utilisée comme parking par le personnel du site.

Plusieurs d'entre eux soulignent l'importance de bien relier cet espace public à l'actuelle promenade Auguste Renoir (appelée également square des Arbustes), pour créer une véritable coulée verte, et de préserver la largeur maximale de cet espace. Ils ne souhaitent pas que la largeur de la dalle supérieure soit réduite par la démolition d'une travée du parking, en vue d'aménager le long des bâtiments une voie publique agrémentée d'un large trottoir planté.

Certains estiment aussi que la dalle, qui s'interrompt actuellement peu avant la rue Didot, doit être prolongée, pour mieux assurer la continuité entre les rues Losserand et Didot de cette future liaison verte.

La dalle supérieure du parking existant pourra effectivement être aménagée en espace paysager, en recherchant la meilleure continuité possible avec la promenade Auguste Renoir. Pour tenir compte des contraintes structurelles de la dalle, qui ne permet pas de supporter la création d'un jardin, les services ont proposé un aménagement léger à caractère minéral.

Le prolongement de la dalle jusqu'à la rue Didot est envisageable mais remettra en cause les arbres actuellement plantés sur les talus de la Petite Ceinture à cet emplacement ; les services municipaux étudieront les modalités de cette couverture, en examinant si une continuité entre

l'espace paysager sur la dalle actuelle et la rue Didot peut être créée sans nécessairement couvrir en totalité l'espace qui les sépare.

### **Aménagement de voies publiques**

Certaines personnes mettent en doute le besoin de désenclaver le site de Broussais, alors que d'autres confirment cette nécessité, pour que l'hôpital devienne demain une partie de la ville à part entière.

#### ➤ Circulations douces

Quelques avis vont dans le sens de réserver la totalité des voies futures dans le site de Broussais aux seuls piétons et vélos, ainsi qu'aux livraisons indispensables.

Pour ne pas bloquer l'évolution du site hospitalier dans les années à venir et permettre qu'il redevienne un secteur vivant du quartier, il paraît peu raisonnable de fermer la desserte à toute circulation automobile hors livraisons. En tout état de cause, la circulation automobile qui s'effectuera à l'intérieur du site de Broussais restera très modérée ; elle sera liée uniquement aux activités implantées dans le périmètre, puisque les voies ne permettront pas de traverser le quartier. La liaison avec la rue des Arbustes actuellement en impasse, sera ouverte aux seuls piétons et cyclistes.

De plus, l'offre de stationnement, limitée, ne génèrera que peu de trafic automobile interne au site.

#### ➤ Liaison avec la rue des Arbustes

Malgré la garantie apportée sur ce point dans les panneaux d'exposition, la crainte est exprimée par certains de voir une circulation automobile s'établir entre la rue des Arbustes et la voie intérieure à créer. Les services et les élus, lors de la réunion publique, ont réaffirmé que la rue des Arbustes restera en impasse pour la circulation automobile.

#### ➤ Liaison avec la rue des Mariniers

Conformément aux objectifs de desserte du site exposés dans la délibération des 7, 8 et 9 juillet 2003, une liaison était proposée, dans l'exposition publique, entre les futures voies aménagées et la rue des Mariniers. Si quelques avis s'expriment en faveur de cette liaison pour désenclaver le site hospitalier, un nombre important d'observations s'oppose à une liaison circulée entre Broussais et la rue des Mariniers ; l'un de ces avis émane de l'association " Paris 14 Les Mariniers pour la qualité de vie ", et deux autres documents sont signés par une dizaine de personnes. Un projet de pétition est également joint au registre.

Les riverains craignent qu'une circulation nouvelle vienne troubler le calme de la rue de Mariniers, que bordent deux immeubles de grande hauteur et une crèche, et qui pâtit déjà de la présence des camions de livraisons d'un magasin ATAC.

Pour l'accès des véhicules dans Broussais, ces riverains proposent une entrée et sortie, en double sens, à partir de la rue Didot. Le principe d'une liaison douce entre les voies nouvelles dans Broussais et la rue des Mariniers semble recueillir l'adhésion des habitants.

Cependant, le rejet d'une liaison automobile implique la mise à double sens de la voie intérieure longeant les pavillons Leriche et Sergent. Ceci n'est pas compatible avec la géométrie des ouvrages existants (largeur de la voie insuffisante) et nécessitera la démolition partielle de l'ouvrage-dalle existant.

#### ➤ Suppression de l'accès ambulances, et report sur la rue des Mariniers.

Plusieurs voix s'élèvent pour demander le report de l'accès des ambulances sur la rue des Mariniers de façon à ne pas nuire à l'aménagement de la dalle haute du parking. Ceci nécessiterait

des travaux dans le bâtiment des Mariniers, pour modifier l'accueil des patients arrivant en ambulance.

Les services indiquent que l'aménagement y gagnerait en lisibilité et en qualité mais que ce point est à négocier avec l'AP/HP, qui n'a à ce jour pas souhaité programmer les travaux nécessaires.

➤ Offre de stationnement sur le site

5

Une offre d'environ 80 places peut être conservée sur la dalle inférieure du parking actuel, pour le fonctionnement des activités du site, complétée par une vingtaine de places publiques le long des voies nouvellement créées.

Quelques observations portées sur le registre demandent que les places de stationnement du parking soient ouvertes aux riverains. Au contraire, des personnes travaillant sur place expriment la nécessité de disposer de places réservées, en nombre suffisant, car le personnel hospitalier se déplace selon des horaires souvent difficilement compatibles avec l'utilisation des transports en commun.



**ANNEXE n°2**  
au projet de délibération DVD 2005-002 et DU 2005 - 008

**PROGRAMME d'AMENAGEMENT de voies publiques  
dans le site de l'hôpital Broussais (Paris 14<sup>e</sup>)**

- Maintien de la rue des Mariniers en impasse pour la circulation automobile, tout comme la rue des Arbustes. Pour la qualité et la mise en valeur de la promenade Auguste Renoir, un meilleur aménagement sera recherché pour l'aire de retournement située à l'extrémité de la rue des Mariniers.
- Création de voies publiques suivant le tracé de l'actuelle desserte interne au site hospitalier. Ces voies seront calibrées de façon à permettre l'entrée et la sortie du site depuis la rue Didot. La démolition d'une travée longitudinale du parking existant sera envisageable et pourra réduire d'environ un tiers la largeur de la dalle haute. En contrepartie, un trottoir planté d'arbres pourra border cette voie et contribuer au caractère végétal de ce secteur.
- Boucle de désenclavement des pavillons situés à l'arrière de la parcelle, par une voie publique à sens unique autour du bâtiment Leriche. Cette voie permettra d'une part l'accès au pavillon Gaudart d'Allaines, et d'autre part le retournement des véhicules qui quitteront le site.
- Couverture (partielle ou totale) des voies de la Petite Ceinture au débouché sur la rue Didot.
- Maintien d'une offre de stationnement, sur la dalle inférieure du parking actuel, compte tenu des activités maintenues sur le site et des activités nouvelles prévues. La dalle haute du parking recevra quant à elle un aménagement léger à caractère essentiellement minéral.